

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Procurations	5
Votants	16

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Convocation du 30 juin 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Thierry NAVELLO; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE; Jacky LECLERC ; Myriam DAVI ;; Jean-Pierre SIMENEL ; Julien MOREAU ; Christian FOUCAULT

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL); Christine TOURNAY (Procuration donnée à Myriam DAVI); Gwenaëlle MILON (Procuration donnée à Julien MOREAU); Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON); Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI); Julie FLAMAND

SECRETAIRE DE SEANCE: Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 9 juin 2023 est adopté **à l'unanimité**

DELIBERATIONS

2023-040 Demande de subvention pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun au Conseil Départemental des Yvelines

Vu l'exposé du Maire, sur rapport de l'Adjoint en charge de la voirie,
Vu la nécessité d'aménager le point d'arrêt dans le sens Boissy-Bréval avec l'implantation d'un abri bus à la Butte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2023 une subvention pour l'aménagement d'un point d'arrêt avec l'implantation d'un abri bus
- Description des travaux**
Aménagement d'un point d'arrêt avec l'installation d'un abri bus à la Butte dans le sens Boissy-Bréval

Frais de géomètre : 1 060 € HT
Fourniture et pose abri bus : 7 695 € HT
Travaux Aménagement voirie et trottoir : 38 672.33 € HT

Coût HT Total des travaux : 47 427.33 € HT
- S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme
- S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge

2023-041 Décision modificative budgétaire n°1 : Travaux de voirie

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le Budget Communal 2023,

Vu le compte-rendu de conférence des points d'arrêt du 11 janvier 2023 avec Ile-de-France Mobilités constatant la dangerosité de l'arrêt de bus à la Butte, dans le sens Boissy-Bréval, en raison de la vitesse des automobilistes

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement avec l'implantation d'un abri bus afin de sécuriser la montée et la descente des passagers de manière visible des automobilistes

Vu l'opportunité de solliciter une subvention au Conseil Départemental des Yvelines au titre des amendes de police égale à 80 % sur un coût HT de travaux plafonné à 40 000 €

Vu les crédits nécessaires à la dépense à inscrire en investissement/dépenses

Vu l'exposé de Mr l'Adjoint au Maire chargé de la Voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

AUTORISE Mr le Maire à effectuer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/Opération.....Article.....Montant					
011	6238.....	- 50 000.00 €			
023.....		+50 000.00 €			
Total section.....		0.00 €			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/Opération	Article	Montant	Chap/Opération	Article.....	Montant
21	2152	50 000.00 €	021.....		50 000.00 €
Total section.....		50 000.00 €	Total section.....		50.000.00 €

2023-042 Tarif repas du 14 juillet

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Maryse MAUGUIN, Adjointe en charge des animations.

Mme MAUGUIN expose au Conseil :

La Commune organise une manifestation le 14 juillet à destination des administrés de la commune mais également pour les non-résidents de Bréval. A cette occasion, un repas sera proposé par la commune aux participants.

Le repas est offert aux administrés de la commune de Bréval, contrairement aux personnes extérieures à la commune, qui devront participer financièrement.

Mme MAUGUIN propose ainsi au Conseil Municipal de fixer le tarif de cette participation comme suit :

- 5 € pour les moins de 12 ans
- 8€ pour à partir de 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

FIXE le tarif de la participation au repas du 14 juillet pour les non-résidents de Bréval à la somme de :

- 5 € pour les moins de 12 ans
- 8€ pour à partir de 12 ans

2023-043 Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la location de la salle polyvalente fait habituellement l'objet d'un contrôle par l'agent en charge de la location des salles lors de la remise des clefs par le locataire.

Cependant, contrairement à la salle des fêtes, pour laquelle il est prévu dans le règlement, la réalisation d'un état des lieux lors de la prise de la location puis lors de la restitution des clefs, le règlement intérieur de la salle polyvalente ne le prévoit pas explicitement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le règlement en ce sens :

Dans le paragraphe « ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLEFS » est désormais indiqué :

« Un état des lieux avec remise des clefs sera effectué impérativement avec le locataire le vendredi sur rendez-vous. Elles seront rendues exclusivement par le locataire (même personne que le vendredi) le

lundi sur rendez-vous après visite et contrôle des lieux et du matériel.

Les locaux doivent être restitués dans l'état de prise en charge. Le non-respect de cette clause entraîne une retenue sur la caution.

Il est également précisé que même si la remise des clés est faite le vendredi, la location de la salle est prévue pour le samedi et le dimanche, de ce fait, l'installation et l'occupation des lieux ne peuvent se faire avant le samedi 8h »

Monsieur le Maire propose qu'une grille d'évaluation des locaux et du matériel, avant et après location soit désormais obligatoirement complétée et signée par les parties lors de chaque location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,
APPROUVE la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente tel qu'annexé à la présente délibération

2023-044 Approbation du plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Yves SEILLE, conseiller municipal en charge de l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et son décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, révisé le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

La commune de Bréval est actuellement soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde

Par courrier du 19 juin 2023, à destination de M. le Maire, M. Alain PEZZALI, Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France, indique que la CCPIF est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde et invite donc l'ensemble des maires des communes soumises à l'élaboration d'un PCS à le lui faire parvenir d'ici le 22 septembre 2023.

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...). L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Le document présenté ce jour permet d'établir un recensement des risques, ainsi que des ressources humaines et matérielles de la commune et de définir des schémas d'intervention ainsi que des organismes ou personnes référentes.

M. le Maire propose donc aux Conseil Municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,
APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'annexé à la présente délibération.

GESTION / FINANCES

- Liquidités au 07 juillet 2023 : 1 082 989 €

URBANISME

- RAS

BATIMENTS MATERIEL

- Le rapport d'audit énergétique des logements communaux devrait être communiqué par l'entreprise en charge de sa réalisation d'ici la mi-juillet
- Des prises électriques extérieures sont en fonction dans le parc
- L'assurance de la commune a été saisie pour les dégâts constatés à l'occasion de la sécheresse 2022

VOIRIE

- Rue René Dhal, les travaux sur les trottoirs sont terminés, les passages de voiries en vue du déplacement des candélabres également
- Projet de chicane envisagé par le Département au niveau de la sente aux Demoiselles
- Les travaux de réalisation d'un plateau surélevé en face du collège ont commencé
- Les potelets destinés au monument aux morts sont toujours en attente
- Après recherches, il s'avère que l'entretien des pelouses en face du collège est à la charge de l'établissement
- L'abribus actuel de la Butte va être déplacé à la petite Gamacherie
- La commission voirie va étudier lors de sa prochaine réunion les éventuels travaux pouvant entrer dans le cadre de la subvention triennale départementale

ENVIRONNEMENT

- Les plaques d'identification des arbres ont été posées dans le parc.
- Avec l'aide de Christian, Hélène, Annie et Myriam, j'ai recensé les arbres du bourg : 624 dans le petit bois + 294 soit 918 arbres
- Le dossier pour le concours des villages fleuris est terminé et envoyé au jury qui doit venir en septembre ou octobre
- 6 jardins familiaux sont toujours disponibles à la location
- 1 drone doit faire un passage au-dessus de la commune dans le cadre du concours régional des villages fleuris

FETES ET ANIMATIONS

- 14 juillet : 132 inscrits + 30 enfants à ce jour
- Rando barbecue le 26 août
- Cinéma de plein air le 29 août
- Forum des Associations et marché artisanal le 3 septembre organisé par Sol & Joy

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin municipal : Prochaine parution fin août, les articles doivent être communiqués pour le 17 juillet
- Changement de prestataire de téléphonie
- Le remplacement des matériels informatiques de la mairie est terminé
- La ligne 89 fait l'objet de modification cet été

MISSION LOCALE :

- Bilan annuel 2022 des jeunes de Bréval suivis par la Mission Locale : 13 hommes et 12 femmes, de la 3^{ème} au DUT.
 - 5 sont entrés en emploi
 - 3 en formation
 - 2 en contrat d'alternances
 - 2 en immersion en entreprise

ACTION SOCIALE :

- 295 personnes âgées de plus de 70 ans
- Sur le mois de juin 330 appels, 14 visites à domicile et 64 sorties collectives
- Yes+ Poursuite des activités – Cinéma – Jeux de société le vendredi
 - Visite des jardins de Giverny le 27 juin
 - Petit train le 20 juillet et 17 août avec la participation de la MARPA
- Bus santé tous les 15 jours, mais toujours pas de téléconsultation → prochain rendez-vous le 13 juillet
- Bus Job Insertion → Mercredi 12 juillet
- Le transport à la demande est bien utilisé sur la commune de Bréval, qui représente 1/3 des utilisateurs du département

INTERCOMMUNALITE

CCPIF : RAS

MARPA :

- Tous les logements sont occupés, une liste d'attente existe

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- Point sur les problématiques :
 - Facturation enfants non validés par les communes
 - Aucun retour pour les parents concernant 2023/2024
 - Le centre est complet pour les vacances d'été, quid des suivantes ?

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- Réunion le 11 juillet

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- L'année scolaire est terminée et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Des difficultés de personnels ont toutefois été constatées avec beaucoup d'absences
- Changement de professeurs en maternelle
- 10 enfants de plus inscrits à la rentrée 2023 comparativement à celle de 2022

SIVSCP

- L'assureur a été saisi au sujet des dégâts constatés sur des bâtiments du stade lors de la sécheresse 2022

SICOREN

- RAS

SEY

- Prochaine réunion le 5 octobre.

ASSOCIATIONS

- Delos APEI 78 : remerciements pour la subvention 2023 allouée (150 €)
- Dimanche 9 juillet → Brocante des pompiers
- Marché artisanal organisé par Sol & Joy le jour du Forum des associations le 3 septembre
- BSL La Brévaloise le 3 septembre
- Sol & Joy a procédé au changement du toit de la cabane à partage

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement Mme AUBÉ et d'autres administrés pour avoir mené à bien le projet d'identification des arbres du parc
- Remerciement du traiteur et des riverains pour les travaux rue René Dhal
- Devis demandé pour réparer un panneau d'affichage
- Un devis doit être demandé pour l'installation de panneaux d'affichage au cimetière et sur les grilles du Parc
- M. le Maire remercie les personnes qui se sont rassemblées devant la mairie lundi 3 juillet en soutien aux élus victimes d'agressions

Heure de clôture du conseil municipal : 21h10

Date de la prochaine réunion de conseil : 1^{er} septembre 2023 à 19h30

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Convocation du 30 juin 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Thierry NAVELLO; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE; Jacky LECLERC ; Myriam DAVI ;; Jean-Pierre SIMENEL ; Julien MOREAU ; Christian FOUCAULT

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL); Christine TOURNAY (Procuration donnée à Myriam DAVI); Gwenaëlle MILON (Procuration donnée à Julien MOREAU); Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON); Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI); Julie FLAMAND

SECRETAIRE DE SEANCE: Maryse MAUGUIN

LISTE DES DELIBERATIONS :

2023-040 Demande de subvention pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun au Conseil Départemental des Yvelines

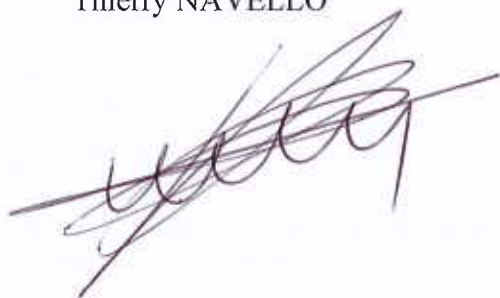
2023-041 Décision modificative budgétaire n°1 : Travaux de voirie

2023-042 Tarif repas du 14 juillet

2023-043 Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

2023-044 Approbation du plan communal de sauvegarde

Président de séance
Thierry NAVELLO



Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

